## ASSOCIATION TEO 2004

## Reconnue d'intérêt général

Loi 1901

Déclaration à la Préfecture : 1870 - 19.3.2005 Siège social : 25-29, rue Manin - 75019 PARIS



## Pour opérer les enfants du Tiers-Monde atteints de maladies du système nerveux ou victimes de traumatismes crâniens

Aider à la prise en charge des enfants malades, dans leur pays d'origine, une fois le diagnostic établi par des médecins locaux. Le diagnostic doit être confirmé par un membre compétent de l'association,

Missionner des équipes spécialisées, expérimentées et capables de s'adapter aux conditions locales,

Collaborer avec les équipes médicales du pays et réaliser des actes neurochirurgicaux, neuropédiatriques, des soins et des consultations,

**Participer** à la formation du personnel chirurgical, médico-pédiatrique, à celles des anesthésistes et du personnel infirmier, dans la perspective d'une autonomisation,

## Dans le cas où l'intervention est impossible sur place :

- -organiser le transport, l'hospitalisation et le traitement en France,
- -contribuer à la bonne organisation du séjour à l'hôpital et dans des familles d'accueil en pré et post opératoire,
- -organiser l'information des parents par l'intermédiaire des correspondants de l'association dans les pays d'origine des enfants,
- -contribuer, par la recherche des voies et des moyens, au recyclage du personnel disponible et à la formation de nouvelles personnes en accord avec les autorités locales,
- encourager le suivi de ces enfants dans leur milieu après leur traitement.



Site: <u>www.teo2004.org</u>

Courriel: contact@teo2004.org